

COMMUNIQUE de PRESSE

200 kg de coques pêchées de manière illicite en petite mer de Gâvres 22-23 août 2017

Dans le cadre d'une mission de police des pêches, l'Unité Littorale des Affaires Maritimes de la DDTM du Morbihan a mené une **opération anti-braconnage** dans la nuit du 22 au 23 août 2017 dans le **secteur de Gâvres (56)**.

Lors de cette opération, les agents ont intercepté un pêcheur de loisir qui détenait près de **200 kg de coques pêchées illicitement**. La **pêche de nuit étant strictement interdite**, d'une part, et les quantités pêchées étaient supérieures aux quantités autorisées, d'autre part, il s'agit d'une infraction grave, sur un **gisement de coques qui fait l'objet d'un encadrement strict en termes de quotas de pêche afin de protéger la ressource**.

Un procès-verbal d'infraction a été dressé par les agents de contrôle. Le navire et le véhicule ayant servi à commettre l'infraction ainsi que les coquillages ont été saisis par la délégation à la mer et au littoral de la DDTM du Morbihan. Les coques ont été immédiatement ré-immersées. Les saisies du navire et du véhicule ont été confirmées par le juge des libertés et de la détention du tribunal de grande instance de Lorient.

En complément des mesures de saisie déjà opérées, cette infraction peut faire l'objet d'une condamnation pénale avec une amende maximale de 22 500 euros.

Pour rappel, la réglementation en vigueur autorise la pêche de **300 coques par jour et par personne, et les individus pêchés doivent au moins avoir une taille de 3 cm**.

L'ensemble de la réglementation est disponible sur le site internet de l'Etat dans le Morbihan > <http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peches-de-loisir-et-chasse-sous-marine/La-reglementation-de-la-peche-de-loisir>



[morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



@prefet56



Préfet du Morbihan